



Brignais, le mercredi 11 février 2015

**COMITE SYNDICAL
du Jeudi 5 février 2015
COMPTE RENDU**

Membres présents :

Titulaires : Paul MINSSIEUX, Alexandre MARTIN, Christiane BESSON, Daniel CHAVASSIEUX, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Bernard SERVANIN, Jean BUFFENOIR, Jean-Louis GERGAUD, Loïc BIOT, Danièle BLONDEAU, Christian FROMONT, Gérard FAURAT, Pierre GONON, Maurice OLAGNIER, Michel MONNET, Vincent PASQUIER, Christophe IMBERT, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Gérard GRANADOS, Alain BADOIL.

Titulaire ayant donné pouvoir : Magali LANGLOIS (pouvoir à Jean-Louis GERGAUD).

Suppléants participant au vote : Béatrice BOUTEMY.

Membres excusés :

Titulaires : Michel BONNARD, Gérard GRANGE, Patrick CAMBIE.

Suppléants : Martine RIBEYRE, Christian KEZEL, Françoise TRIBOLLET, Xavier ODO, Cécile JOMAND, Bernard GUEDON, David SEGURA.

Membres absents :

Titulaires : Susanne NACKE, Paul ROCHEFORT.

Suppléants : Alain GERON, Maurice GUERRIERI, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Catherine DI FOLCO, Christian REURE, Yves PAPILLON, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Guy HERVIER, Marc LAURENT, Gérard VACHON, Magali FAUBEL, Martine PENA, Pierre VERGUIN, Roger VIVERT, Pascale BONNIER, Christian RULLIAT.

Techniciens présents :

Marie-Thérèse MORAND, Receveur Syndical.

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Sébastien LAURENT, Coralie EXTRAT, Frédéric AUGIER, Geneviève AUDUREAU.

Techniciens excusés :

Frédéric MARGOTAT.

Technicien absent : /

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 12 décembre 2014,
- Adoption du Compte Administratif 2014,
- Adoption du Compte de Gestion 2014,
- Affectation du résultat 2014,
- Adoption du Budget Primitif 2015,
- Approbation du dossier de demande d'avenant au PAPI d'intention du bassin versant du Garon,
- Demandes de subventions pour les opérations 2015,
- Approbation du plan de financement du Projet Agro-Environnemental et Climatique du bassin versant du Garon,
- Approbation du versement d'une subvention au Conservation d'Espaces Naturels Rhône-Alpes pour l'étude diagnostique du fonctionnement hydrologique du Marais de Morlin à Taluyers,
- Création d'un poste d'ingénieur et suppression d'un poste de technicien,
- Avis du SMAGGA sur les projets de SDAGE et de PGRI 2016-2021,
- Présentation du projet BIO&EAU porté par l'ARDAB sur la basse vallée du Garon,
- Questions diverses...

M. Minssieux accueille les participants et remercie Mme Morand pour sa présence à ce comité.

Il informe l'assemblée que Mme Magali Langlois a donné pouvoir à M. Jean-Louis Gergaud.

M. Bernard Servanin est désigné secrétaire de séance.

M. Minssieux propose l'ajout d'une délibération :

- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes pour l'acquisition de matériel de désherbage (communes et SMAGGA).

Accord unanime des membres de l'assemblée.

Déroulement du comité, tableaux de synthèse du CA et du BP distribués en séance et envoyés aux absents.

I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2014

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 12 décembre 2014.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité syndical du 12 décembre 2014.

II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014, DU COMPTE DE GESTION 2014, DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 ET DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Minssieux donne la parole à M. Servanin qui présente les résultats 2014 (*diapo 3*) :

Les actions du 2nd contrat de rivière et les participations communales ayant été prévues pour la durée du contrat, M. Servanin estime que ce budget est sans surprise.

Clôture 2013	Investissement	218 741,93 €
	Exploitation	155 136,23 €
	Somme affectée pour l'investissement exercice 2013	96 136,23 €
Exercice 2014	Investissement	177 291,45 €
	Exploitation	47 528,50 €
Clôture 2014	Investissement	396 033,38 €
	Exploitation	106 528,50 €
	Résultat global	502 561,88 €

Les restes à réaliser en investissement de 2014 sont en excédent de 27 301,24 € :

En dépense : 308 699,04 €

En recette : 336 000,28 €

M. Servanin présente ensuite le détail du compte administratif 2014 et du projet de budget primitif 2015 (*tableau en P.J.*) :

FONCTIONNEMENT :

Dépense :

Budget Primitif 2014	1 317 278,95 €	(884 790,00 € pour les dépenses réelles)
Compte Administratif 2014	1 070 662,17 €	(668 256,07 € pour les dépenses réelles)
Budget Primitif 2015	1 395 107,36 €	(923 827,00 € pour les dépenses réelles)

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement pour 2014 s'élève à 75,53 %.

M. Servanin précise que, dans les charges à caractère général, la différence entre les 392 490,00 € du BP 2014 et les 194 305,95 € du CA 2014, correspond à des actions non réalisées et reportées (diagnostic de vulnérabilité, guide pour les entreprises en zone inondable, programme d'EDD avec l'outil pédagogique numérique) voire réduites pour certaines (impact des retenues collinaires, sensibilisation du grand public à l'impact de l'utilisation des produits polluants).

Dans le BP 2015, pour le diagnostic des zones humides, 24 000 € sont réinscrits en fonctionnement au lieu de l'investissement au BP 2014.

Recette :

Budget Primitif 2014	1 317 278,95 €	(1 096 436,10 € pour les recettes réelles)
Compte Administratif 2014	1 118 190,67 €	(956 347,82 € pour les recettes réelles)
Budget Primitif 2015	1 395 107,36 €	(1 113 498,00 € pour les recettes réelles)

L'excédent de fonctionnement de 106 528,50 € est reporté en totalité en fonctionnement.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement pour 2014 s'élève à 87,22 %.

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 : 47 528,50 €.

INVESTISSEMENT :**Dépense :**

Budget Primitif 2014	2 572 844,81 €	(2 393 250,12 € pour les dépenses réelles)
Compte Administratif 2014	1 548 123,62 €	(1 386 280,77 € pour les dépenses réelles)
Budget Primitif 2015	2 000 177,82 €	(1 793 046,16 € pour les dépenses réelles)

M. Servanin reprend le détail par chapitre :

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées :

Budget Primitif 2014	152 000,00 €	
Compte Administratif 2014	148 637,86 €	(97,79 % de réalisation)
Budget Primitif 2015	146 500,00 €	

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Budget Primitif 2014	308 809,27 €	
Compte Administratif 2014	153 552,96 €	(49,72 % de réalisation)
Restes à réaliser	12 221,47 €	
Budget Primitif 2015	540 000,00 €	
Total (RAR + BP 2015)	552 221,47 €	

Ce chapitre comprend :

- Les études préalables au 2nd CRG : 105 209,27 € prévus au B.P. 2014, 45 547,72 € dépensés, 9 491,47 € en RAR.
- Le projet de protection barrages écrêteurs de crue : 119 600 € prévus au B.P. 2014, 108 005,24 € dépensés, 2 730,00 € en RAR et 480 000,00 € prévus au BP 2015 (étude).
- L'étude politique foncière : 60 000,00 € prévus au B.P. 2014, 0 € dépensé, 60 000 € prévus au B.P. 2015.
- Préservation des zones humides : 24 000 € prévus au B.P. 2014, 0 € dépensé en 2014, opération transférée en fonctionnement en raison de la convention passée avec le CEN RA.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Budget Primitif 2014	58 153,80 €	
Compte Administratif 2014	27 355,88 €	(47,04 % de réalisation)
Restes à réaliser	1 728,28 €	
Budget Primitif 2015	69 415,00 €	
Total (RAR + BP 2015)	71 143,28 €	

Ce chapitre comprend :

- L'acquisition de matériel et l'informatique : 16 898,80 € prévus au B.P. 2014, 13 061,35 € dépensés, 758,00 € en RAR et 38 400,00 € prévus au B.P. 2015.
- Aménagement bien n° 690 (locaux MIE) : 7 639,00 € prévus au BP 2014, 7 463,53 € dépensés, 5 815,00 € prévus au BP 2015.
- L'acquisition d'un terrain à Chassagny – l'Ollière : 8 500 € prévus au B.P. 2014, 6 831,00 € dépensés, 960,28 € en RAR. En réponse à M. Besson qui s'interroge sur ce terrain, Mme Spacagna explique qu'il s'agit d'un terrain formé par un méandre du Mornantet, dans une zone humide avec un seuil à restaurer dans le cadre de la continuité piscicole. Ce terrain, initialement préempté par la SAFER a été acheté par le SMAGGA ; la partie haute du terrain sera mise à disposition d'un agriculteur.
- La réalisation d'une maquette du B.V. : 25 116 € prévus au B.P. 2014, 0 € dépensé, 25 200,00 € prévus au BP 2015 (devis en cours).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

Budget Primitif 2014	1 874 287,05 €	
Compte Administratif 2014	1 056 734,07 €	(56,38 % de réalisation)
Budget Primitif 2015 + RAR	1 023 181,41 €	

Ce chapitre comprend :

- Les travaux de restauration et entretien de berges : 126 571,02 € prévus au BP 2014, 38 853,15 € dépensés, 6 940,85 € en RAR, 114 000,00 € prévus au BP 2015.
- Travaux de protection contre les crues : 1 300 051,91 € prévus au B.P. 2014, 831 864,21 € dépensés, 258 056,95 € en RAR, 210 290,16 € prévus au BP. 2015.
- Travaux sur le Chassagne : 4 427,40 € prévus au BP 2014, 4 427,40 € dépensés, opération terminée.
- Système d'alerte de crues : 72 301,44 € prévus au BP 2014, 21 486,67 € dépensés, 27 213,49 € en RAR, 17 425,20 € prévus au BP 2015.
- Travaux continuité piscicole : 132 920,00 € prévus au BP 2014, 35 814,00 € dépensés, 960,00 € en RAR, 204 000,00 € prévus au BP 2015.
- Travaux de stabilisation d'ouvrages d'art : 153 184,88 € prévus au BP 2014, 109 595,40 € dépensés, 85 500,00 € prévus au BP 2015.
- Pose de repères de crues - réduction de la vulnérabilité : 14 830,40 € prévus au BP 2014, 7 488,00 € dépensés, opération terminée.
- Réhabilitation bassin écrêteur Merdanson de Chaponost : 70 000,00 € prévus au BP 2014, 7 205,24 € dépensés, 1 578,00 € en RAR, 61 216,76 € prévus au BP 2015.
- Restauration champs d'expansion de crues : 36 000,00 € prévus au BP 2015.

Avec l'intégration des RAR, le pourcentage de réalisé et engagé des dépenses d'investissement 2014 peut être recalculé à 70,82 %.

Recette :

Budget Primitif 2014	2 572 844,81 €	(1 855 477,70 € en recettes réelles)	
Compte Administratif 2014	1 725 415,07 €	(1 226 872,74 € en recettes réelles)	(66,12 % de réalisation)
Budget Primitif 2015	2 000 177,82 €	(1 145 864,08 € en recettes réelles)	

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

Budget Primitif 2014	309 500,23 €	(213 364,00 € FCTVA + 96 136,23 € d'affectation du résultat)
Compte Administratif 2014	309 500,48 €	(213 364,25 € FCTVA + 96 136,23 € d'affectation du résultat)
Budget Primitif 2015	169 106,00 €	(FCTVA)

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :

Budget Primitif 2014	1 432 113,70 €	
Compte Administratif 2014	803 508,49 €	(56,11 % de réalisation)
Budget Primitif 2015 + RAR	976 758,08 €	

Sont repris dans ce chapitre les subventions de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de la Région et du Département, affectées aux opérations d'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Budget Primitif 2014	210 000,00 €
Compte Administratif 2014	210 000,00 €
Budget Primitif 2015	0,00 €

Avec intégration des RAR, le pourcentage de réalisation des recettes d'investissement 2014 peut être recalculé à 84,23 %.

Excédent d'investissement de l'exercice 2014 : 177 291,45 €.

POINT SUR LA DETTE (diapo 7)

Voir le graphique de l'évolution du capital restant dû. Au 1^{er} janvier 2015, la dette en capital est d'environ 2 681 000,00 €, ce qui correspond à 40,85 €/habitant.

En réponse à Mme Morand, Mme Spacagna précise que le SMAGGA n'a pas contracté d'emprunt toxique.

M. Minssieux estime que le SMAGGA a pris sa vitesse de croisière pour les 6 ans du contrat de rivière, les participations ayant été lissées sur cette période. Il rappelle que ce syndicat n'a pas d'autre ressource que les subventions et les participations des communes ; il investit pour les générations futures et la protection des habitants du territoire (de 8 à 10 €/habitant/an). Les élus de cette mandature ont la responsabilité d'étudier la faisabilité du projet de réalisation de barrages écrêteurs de crue centennale. Le budget serait alors beaucoup plus important qu'aujourd'hui et une incertitude plane sur les financements possibles, dont les règles ne sont pas encore connues à ce jour : financement par les communes, les communautés de communes ou par une fiscalisation directe auprès de la population ?

Mme Morand indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

M. Minssieux quitte la salle.

Le doyen de l'assemblée prend la présidence.

III – D-2015-01 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le doyen propose l'approbation du compte administratif 2014, tel que présenté, pour un résultat global de 502 561,88 €.

Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité du compte administratif 2014.

Retour de M. Minssieux.

IV – D-2015-02 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014

M. Minssieux propose l'approbation du compte de gestion 2014, tel que présenté.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2014.

V – D-2015-03 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

M. Minssieux propose l'affectation du résultat de l'exercice 2014, avec report en totalité en fonctionnement de l'excédent de fonctionnement de 106 528,50 €, tel que présenté.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité de l'affectation du résultat de l'exercice 2014, tel que présenté.

VI – D-2015-04 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Minssieux propose l'approbation du budget primitif 2015, tel que présenté.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité du budget primitif 2015.

VII – D-2015-05 : DEMANDE D'AVENANT AU PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (diapo 9)

Mme Spacagna rappelle que le PAPI d'intention a été signé début 2014 pour une durée de 2 ans, soit 2014-2015. Parmi les actions inscrites à ce PAPI d'intention figurait l'analyse coût-bénéfice des projets de barrages écrêteurs dont les conclusions ont montré que les scénarios de protection étaient économiquement rentables. Toutefois, avant de s'engager dans un PAPI complet, des études complémentaires sont nécessaires, afin de confirmer sur site la faisabilité des ouvrages et fiabiliser leur estimation financière, dont le montant a été estimé à 400 000 € HT (subventionnable à 50 %).

M. Minssieux insiste sur l'importance de ces études qui permettront d'affiner le coût exact du projet, afin d'éviter d'importantes mauvaises surprises en cours de réalisation, ce qui est souvent le cas dans des projets d'aussi grande envergure.

M. Badoil confirme, que pour les ouvrages sur l'Yzeron, le budget initialement prévu a été multiplié par 6 ou 7, en précisant que les imprévus ont surtout porté sur la requalification des cours d'eau en raison de l'évolution de la réglementation.

Mme Spacagna précise que différentes actions devront se poursuivre pendant la réalisation de ces études complémentaires :

- Animation : (poste) – 60 000 €/an – taux d'aide de 40 %,
- La formation sur la conduite à tenir en milieu inondé sur 2015-2017 – 3 960 € TTC/an – taux d'aide de 50 %,
- Réalisation des diagnostics de vulnérabilité (cibler les bâtiments en zone inondable) : 25 200 € TTC – taux d'aide de 50 %.

Il apparaît donc nécessaire de solliciter auprès de l'Etat, un avenant au PAPI d'intention du bassin versant du Garon, pour la période 2016-2017.

M. Minssieux propose l'approbation de la demande d'avenant au PAPI d'intention telle que présentée.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

VIII – D-2015-06 : DEMANDES DE SUBVENTION – EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE 2015-2016 – Fiche action C-2-8 du contrat de rivière du Garon (diapo 10)

M. Minssieux rappelle aux élus présents que tous les enfants de cycle III des écoles primaires du bassin versant peuvent bénéficier du programme d'animations pédagogiques du SMAGGA.

M. Jullian rajoute que si les délégués du SMAGGA souhaitent participer à une animation (sur le terrain) ils seront les bienvenus.

M. Minssieux précise que le SMAGGA travaille actuellement sur la possibilité d'ouvrir ces animations aux enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

M. Biot précise que des animations ont déjà été proposées aux bibliothèques, conjointement au prêt de l'exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon. Un inventaire des Conseils Municipaux d'Enfants (CME) est également en cours pour leur proposer une animation adaptée.

Mme Blondeau estime que ces nouvelles propositions d'animation permettraient aux enfants, dont les professeurs des écoles ne souhaitent pas participer aux animations pendant le temps scolaire, d'en bénéficier par un autre biais.

Mme Spacagna précise que le coût prévisionnel pour l'année 2015-2016 se décompose de la façon suivante :

- C-2-8 – animations jeune public : 45 000 € TTC
- Temps de travail du chargé de communication pour la mise en œuvre de ces actions : 30 jours, soit 7 622,10 € TTC.

Le montant de cette opération est donc de 52 622,10 €, avec un financement possible à hauteur de 50 % du montant TTC par l'Agence de l'Eau RM&C, soit une subvention sollicitée de 26 311,05 € et à hauteur de 30 % du montant TTC des coûts matériels et prestations par la Région Rhône-Alpes, soit une subvention sollicitée de 13 500 €.

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et de la demande de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

IX – D-2015-07 : DEMANDES DE SUBVENTION – FORMATION AUX BONS COMPORTEMENT LORS DES CRUES – Fiche action B-2-13 du contrat de rivière et fiche n° 4 du PAPI d'intention (diapo 10)

Mme Spacagna rappelle que ces formations, à destination des élus et des services des communes, se déroulant sur le plan d'eau de Saint-Pierre-de-Bœuf, ont fait le plein ces 2 dernières années (10 personnes/formation).

Après les communes, elles seront proposées aux riverains habitant en zone à risque fort d'inondation.

M. Minssieux suggère de les proposer également aux sapeurs-pompiers du territoire.

L'opération peut être financée par l'Etat, sous réserve d'acceptation de l'avenant au PAPI d'intention, et par la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat de rivière.

Le coût prévisionnel pour 2015 est de 3 936,00 € TTC, avec des financements possibles à hauteur de 50 % par l'Etat, soit une subvention sollicitée de 1 968,00 €, et à hauteur de 30 % par la Région Rhône-Alpes, soit une subvention sollicitée de 1 180,00 €.

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et des demandes de financement à formuler auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

X – D-2015-08 : DEMANDES DE SUBVENTION – OBSERVATOIRE QUALITE DE L'EAU – SUIVI QUALITE DE L'EAU A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE – Fiche action C-3-1 du contrat de rivière du Garon (diapo 11)

Mme Spacagna précise que la fiche action C-3-1 prévoit, pour 2015, la réalisation d'un suivi qualité de l'eau à mi-parcours, avec des campagnes d'analyses physico-chimiques et un suivi sur les produits phytosanitaires (qui servira d'état initial au PAEC).

Le coût prévisionnel de l'opération pour 2015 s'élève à 43 200,00 € TTC, avec un financement possible à hauteur de 50 % du montant TTC par l'Agence de l'Eau RM&C, soit une subvention sollicitée de 21 600,00 €, et à hauteur de 30 % du montant TTC par la Région Rhône-Alpes, soit une subvention sollicitée de 12 960,00 €.

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et des demandes de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

XI – D-2015-09 : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE PISCICOLE SUR LE CARTELIER – Fiche action B-1-16 du contrat de rivière du Garon (diapo 11)

Mme Spacagna explique qu'il s'agit de travaux de restauration de la continuité piscicole, avec aménagement de 2 seuils (Le Rely et Fondrieu) situés à Rontalon sur le Cartelier, travaux de priorité 1 car situés en tête de bassin. Les travaux sont estimés à 20 000,00 € pour les 2 sites (5 000,00 € HT pour le Rely et 15 000,00 € HT pour Fondrieu), avec un financement possible de l'Agence de l'Eau RM&C pouvant aller jusqu'à 80 % du montant HT des travaux.

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et de la demande de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau RM&C.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

XII – D-2015-10 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2015 DU PLAN AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) DU GARON (diapo 12)

Mme Spacagna rappelle que le PAEC a été approuvé en comité syndical le 11 septembre 2014 et qu'il a reçu un avis favorable du Comité Technique Régional du 22 janvier 2015.

M. Granados précise que, parmi les 33 dossiers qui ont été déposés, 17 ont été retenus, dont celui du SMAGGA qui répondait à tous les critères de sélection. Il tient à souligner l'important et l'excellent travail de M. Augier sur ce dossier.

M. Jullian souhaite que des opérations de communication soient lancées sur cette action.

La co-animation de ce projet est faite par le SMAGGA, la Chambre d'Agriculture du Rhône et le CEN RA.

Le dossier de demande de subvention pour l'animation de l'année 2015 doit être déposé par le SMAGGA (opérateur du projet).

L'animation du PAEC peut être financée auprès de différents partenaires ou fonds que sont le FEADER, l'Agence de l'Eau RM&C, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône. Pour le SMAGGA, le poste d'animateur qualité de l'eau est financé à 80 % dans le cadre du contrat de rivière par la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau RM&C.

Pour l'année 2015, le plan de financement global (hors animation SMAGGA) de l'animation du PAEC est le suivant :

Dépenses :

- Animation (90 jours) et supports – Chambre d'Agriculture : 46 530 €
- Animation (63,5 jours) et supports – CEN RA : 31 750 €
- Supports de communication – SMAGGA : 1 000 €

Soit un total de dépenses de 79 280 €.

Subventions attendues :

- FEADER : 29 026 €
- Région Rhône-Alpes : 10 123 €
- Agence de l'Eau RM&C : 17 690 €
- Département du Rhône : 4 829 €

M. Minssieux propose l'approbation de ce plan de financement tel que présenté et de solliciter les subventions auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau RM&C, de la Région Rhône-Alpes et du Département du Rhône.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

XIII – D-2015-11 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHONE-ALPES (CEN-RA) POUR L'ETUDE HYDROLOGIQUE DU MARAIS DE MORLIN (diapo 13)
--

M. Jullian rappelle que ce marais, situé à Taluyers, avait fait l'objet d'une visite lors de la conférence « Les entretiens du Garon » il y a 2 ans. Cette zone humide est gérée par le CEN-RA dans le cadre d'une convention avec la commune de Taluyers.

Mme Spacagna explique que ce marais présente un dysfonctionnement hydraulique traduit par une colonisation progressive par des saules et des espèces invasives. Il est nécessaire de réaliser une étude pour comprendre l'origine de ce dysfonctionnement et adapter le plan de gestion.

Dans le cadre de son rôle de porteur du contrat de rivière et de l'importance de la zone humide que constitue ce marais sur le fonctionnement hydrologique et qualitatif du bassin versant, le SMAGGA a été sollicité pour participer financièrement à cette étude.

Coût de l'étude : 11 460 € TTC.

Participation du SMAGGA sollicitée : 764 €.

M. Minssieux propose l'approbation d'une participation du SMAGGA de 764 €, dans le cadre d'une convention de partenariat, pour la réalisation de cette étude.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

Départ de Mme Morand.

XIV – D-2015-12 : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN (diapo 14)

Mme Spacagna rappelle que le poste de conducteur d'opérations a été créé sur le grade de technicien, initialement pour le suivi des travaux de protections locales contre les crues.

Après l'achèvement du programme de travaux, ce poste évolue dans le temps sur un profil de chargé de mission, avec le pilotage du PAPI d'intention (suivi technique, administratif et financier), la préparation et le suivi des marchés d'études, le pilotage du système d'alerte de crue et la préparation du PAPI complet à l'horizon 2018.

Il est souhaitable de mettre en concordance les missions avec le grade correspondant dans la fonction publique.

Ce poste sera créé à temps complet à compter du 1^{er} avril 2015 en catégorie A de la filière technique, aux grades d'ingénieur ou ingénieur principal.

En réponse à M. Fromont, Mme Spacagna confirme que Mme Extrat a l'intention de passer le concours d'ingénieur ; elle précise à M. Lacoste-Debray qu'elle peut effectivement bénéficier d'une préparation au concours.

M. Minssieux propose la création d'un poste d'ingénieur, chargé de mission inondations et PAPI, à temps complet au 1^{er} avril 2015, selon les conditions énoncées.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

XV –D-2015-13 : AVIS DU SMAGGA SUR LE PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DES EAUX (SDAGE) 2016-2012 (diapos 15 à 25)

Mme Spacagna précise que le SMAGGA a jusqu'au 19 avril 2015 pour transmettre ses remarques sur ce plan de gestion sur le bassin Rhône-Méditerranée, élaboré en vue de l'atteinte des objectifs de bon état des eaux (Directive Cadre sur l'Eau).

Bon état des eaux : bon état chimique + écologique pour les eaux superficielles ou bon état chimique +quantitatif pour les eaux souterraines.

Le SDAGE est un document opposable à l'administration.

L'unité d'évaluation de l'état des eaux est la masse d'eau avec des échéances d'atteinte du bon état pour chaque masse d'eau.

Neuf objectifs fondamentaux ont été fixés dans le SDAGE avec un programme de mesures détaillé par sous bassin et par masse d'eau.

Sur le tableau des masses d'eau et échéances d'atteinte du bon état (diapo 16), à noter que la masse d'eau du Merdanson de Chaponost est passée en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM). A noter également que pour la plupart des masses d'eau la date butoir est 2021, 2015 pour le Cartelier et 2027 pour le Mornantet.

Les objectifs fondamentaux (OF) du SDAGE :

- OF n°0 : **s'adapter aux effets du changement climatique** : *pas de remarque*
- OF n° 1 : **privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité** : *pas de remarque*
- OF n° 2 : **concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques** : *pas de remarque*
- OF n° 3 : **prendre en compte les enjeux économique et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** : *pas de remarque*
- OF n° 4 : **renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.**

Disposition 4-04 : mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les territoires pour lesquels cela est nécessaire à l'atteinte du bon état des eaux (diapo 18).

Un SAGE (diapo 19) a été identifié à l'échelle de l'ouest lyonnais (Garon+Yzeron+Brenne-Turdine+Azergues) ; il a été identifié comme un outil nécessaire sur le bassin versant du Garon dans plusieurs études (étude de la nappe, SDGEP...) et il fait l'objet d'une fiche action dans le contrat de rivière.

Il fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques. Il est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) et est approuvé par le Préfet. Le SAGE comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ainsi qu'un règlement. Les SCOT et les PLU doivent être compatibles, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans, avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Mme Spacagna explique que se pose la question du périmètre du SAGE : bassin versant du Garon seul ou associé aux bassins versants voisins ? Si le SMAGGA n'émet pas d'avis, la décision reviendra au Préfet. Les élus présents estiment qu'ils doivent prendre le temps en 2015 d'étudier ce dossier, en relation avec les autres syndicats voisins afin de trouver le périmètre le plus judicieux.

Mme Spacagna estime que le SMAGGA est en avance dans sa réflexion par rapport aux collectivités voisines.

M. Badoil pense qu'il vaut mieux anticiper que subir ; le SAGYRC étant très mobilisé sur les travaux de lutte contre les inondations, il indique que les élus du SAGYRC n'ont pas encore eu le temps de réfléchir à ce dossier, mais qu'il est effectivement souhaitable qu'une concertation s'engage prochainement.

- OF n° 5 : **lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.**

OF 5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle – disposition 5A-04 : éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées.

Voir remarques du SMAGGA en P.J. n° 1

OF 5B : lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques : *voir remarques du SMAGGA en P.J. n° 1.*

OF 5E : évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine : *pas de remarque – nappe du Garon identifiée comme nappe stratégique.*

- OF n° 6 : **préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.**

OF 6A : agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques : *pas de remarque – cours d'eau identifiés en réservoir biologique (Mornantet ajouté par rapport au précédent SDAGE).*

- OF n° 7 : **atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir : Voir remarques du SMAGGA en P.J. n° 1.**

Voir le programme de mesures 2016-2021 (*diapo 25*).

M. Minssieux propose l'approbation des remarques à formuler sur le projet de SDAGE 2016-2012, telles que présentées (rédigées dans la note annexée en P.J. n° 1).

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

<p>XVI –D-2015-14 : AVIS DU SMAGGA SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) 2016-2021 (<i>diapos 26 à 28</i>)</p>
--

Mme Spacagna explique que la Directive Inondations (européenne) vise à réduire les conséquences potentielles associées aux inondations, dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation. L'Etat met en œuvre cette directive par :

- Une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation,
- Des plans de gestion à l'échelle des grands bassins hydrographiques,
- Des stratégies locales élaborées à l'échelle des Territoires à Risque Important (TRI).

Une partie du bassin versant du Garon est intégrée au TRI de Lyon (TRI national).

Les grands objectifs (GO) du PGRI sont les suivants :

- GO 1 : **mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût de dommages lié à l'inondation** : *pas de remarque*

- GO 2 : **augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques** : *pas de remarque*

- GO 3 : améliorer la résilience des territoires exposés.

Disposition D-3-3 : inciter la mise en place d'outils locaux de prévision.

Voir remarques du SMAGGA en P.J. n° 2

- GO 4 : **organiser les acteurs et les compétences.**

Objectif 4-1 : mise en place d'une gouvernance pour la stratégie locale du TRI de Lyon. Rechercher une animation ou un pilotage de la stratégie locale du TRI de Lyon porté par des acteurs locaux – rechercher un pilotage d'actions transversales à l'échelle du TRI.

Voir remarques du SMAGGA en P.J. n° 2.

- GO 5 : **développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondations** : *pas de remarque.*

M. Minssieux propose l'approbation des remarques à formuler sur le projet de PGRI 2016-2012, telles que présentées (rédigées dans la note annexée en P.J. n° 2).

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

XVII – D-2015-15 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE (diapo 29)

Mme Spacagna rappelle que lors du comité syndical du 12 décembre 2014, les élus ont approuvé l'opération d'acquisition de matériel de désherbage par le SMAGGA pour les communes qui le souhaitent, avec cession du matériel au prix d'achat, déduction faite des subventions obtenues et du FCTVA, ainsi que le modèle de convention associé.

L'acquisition par le SMAGGA d'un désherbeur thermique pour démonstration a été prévue au budget – à intégrer dans la commande groupée et dans la demande de subvention. Le budget prévisionnel est de 2 400 € HT.

Le recensement des besoins des communes est en cours ; pour profiter de cette commande groupée, les communes doivent obligatoirement avoir terminé leur plan de désherbage.

Le SMAGGA peut solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes sur ce dossier (sans montant prévisionnel dans la mesure où les communes n'ont pas toutes fait remonter leurs besoins).

M. Minssieux propose l'approbation de la demande de financement à formuler après de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes pour l'acquisition de matériel de désherbage.

Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Adoption à l'unanimité.

XVIII – PRESENTATION DU PROJET BIO ET EAU DE LA BASSE VALLEE DU GARON

Cette présentation n'a pu avoir lieu, M. Laurent HILLAU, Directeur de l'ARDAB (Association des Agriculteurs Bio de la région Rhône-Loire) n'ayant pu être présent à la réunion de ce jour.

M. Minssieux donne la parole à M. Augier pour présenter ce projet.

M. Augier précise que ce projet, porté par l'ARDAB, consiste à renforcer le développement de l'agriculture biologique sur la vallée du Garon pour préserver la qualité de l'eau. Les principaux objectifs de l'opération sont de faire émerger des projets de conversion et de sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'eau et à l'agriculture biologique. Ce projet concerne 80 agriculteurs du territoire de la CCVG (+ 3 communes de la COPAMO : Soucieu, Orliénas, Taluyers).

Phase 1 : état des lieux et sensibilisation des agriculteurs conventionnels (janvier à avril 2015), avec enquêtes individuelles pour caractériser les pratiques assez finement et recueillir les perceptions de l'agriculture biologique de façon à obtenir une typologie des exploitations.

Phase 2 : établissement d'un plan d'actions adapté au territoire pour accompagner les agriculteurs.

- Restitution de l'analyse et proposition du plan d'action auprès des agriculteurs (1^{er} semestre 2015),
- Mise en place de l'accompagnement (2^{ème} semestre 2015) : réalisation de diagnostics individuels de conversion, accompagnement au changement de techniques, communication et information.

Phase 3 : travail sur les débouchés et les pistes de valeur ajoutée en engagement vers l'agriculture biologique (2^{ème} semestre 2015) : filière Restauration Hors Domicile, organisation d'une journée de forum sur les filières et débouchés (participation, aide et communication du SMAGGA à cette manifestation)...

M. Biot fait part de son inquiétude par rapport aux arboriculteurs du haut du territoire : bien qu'ils soient dans une démarche d'agriculture raisonnée et non bio, il faudra quand même que le SMAGGA se rapproche d'eux et les accompagne dans cette démarche ; le SMAGGA ne devra pas seulement s'occuper de la filière bio mais également des agriculteurs conventionnels et l'emploi qui en découle. Il rappelle également que certaines cultures ne sont pas possibles en bio (le cassis par exemple).

Mme Blondeau précise que l'agriculture raisonnée signifie simplement que les agriculteurs respectent la législation en vigueur au niveau des produits phytosanitaires. Il faut que le SMAGGA incite les agriculteurs à aller vers plus de changement.

M. Minssieux estime qu'il s'agit d'un dossier sensible et que la méthode est importante. Une agriculture raisonnée, c'est mieux mais ce n'est pas suffisant. Il faudra veiller à ne pas être moralisateurs dans les discours de communication.

M. Augier estime qu'il existe une synergie entre le projet BIO ET EAU et le PAEC : ils concernent tous les deux des personnes qui veulent améliorer leurs pratiques. Ces deux actions ont pour but de garder une agriculture performante et attractive et prouver que cette dynamique est rentable.

M. Jullian insiste également sur le véritable enjeu que représente le bio dans la filière élevage qui est en difficulté sur le bassin versant du Garon.

M. Granados précise que la commune de Vourles met à disposition de l'association Proxima-Les Agronautes des parcelles pour permettre la production de céréales biologiques.

M. Fromont précise qu'au total ce sont 12 ha qui sont disponibles pour ces cultures biologiques (Vourles + syndicat d'eau potable)

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président
Paul MINSSIEUX

